

Sannat Histoire et Patrimoine

Mens Sana in Corpore Sano

<http://sannathetp.weebly.com/>

24 janvier 2015 **Compte-rendu de l'Assemblée
Générale extraordinaire du vendredi
23 janvier 2015**

1- Vérification du quorum

Le Président procède à l'appel des présents et fait signer la feuille d'émargement par les présents qui sont au nombre de 32.

Rappel : SHP comptait 76 adhérents à jour de leurs cotisations au moment où ont été envoyées les convocations, le quorum de 50% est donc de 38. En conséquence il manque 6 personnes pour atteindre le quorum. Mais le Président a reçu 33 procurations, toutes valides. Toutes indiquent le même vote : approbation des deux modifications dans les statuts. 10 sont utilisées après émargement des mandataires. Le quorum est ainsi atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Il est alors procédé au vote. L'assemblée à l'unanimité approuve les modifications de statuts suivantes :

1^{ère} résolution :

Article 4 : « *L'année sociale débute au mois de juillet (mois de création ou d'anniversaire de création de SHP). Elle s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année civile suivante.* »

2^{ème} résolution :

Article 11 : « *L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au mois de juillet, ou au plus tard dans les 3 mois qui suivent la clôture de l'exercice.* »

Le Président se félicite qu'un aussi grand nombre d'adhérents se soient mobilisés pour que le quorum soit atteint afin de permettre cette modification des statuts. 32 présents malgré des conditions climatiques difficiles, plus 33 procurations, cela fait 65 adhérents (sur un total de 76) qu'il tient à remercier. Il lève ensuite la séance.